



# FORMATIONS AUX METIERS DU SANITAIRE & SOCIAL

1

*Programme pédagogique de formation<sup>1</sup>*

## PREPARATION AU TITRE PROFESSIONNEL ASSISTANT DE VIE AUX FAMILLES

Formateur en charge :

*BERGIN Tanguy*

*Edition 2019*

<sup>1</sup> Etabli selon les dispositions de l'article L6353-1 code du travail.

## Sommaire

2

<i>PREAMBULE</i>	3
<i>INTRODUCTION</i>	3
<i>DISPOSITIONS GENERALES D'ACCES À LA FORMATION</i>	3
<i>OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA FORMATION</i>	4
<i>PERIODES DE FORMATION EN CENTRE</i>	4
<i>CONTENU PEDAGOGIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE DE LA FORMATION</i>	4
<i>LES ENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS</i>	4
<i>CCP 1 : ENTRETENIR LE LOGEMENT ET LE LINGE D'UN PARTICULIER</i>	4
<i>CCP 2 : ACCOMPAGNER LA PERSONNE DANS LES ACTES ESSENTIELS DU QUOTIDIEN</i>	5
<i>CCP 3 : RELAYER LES PARENTS DANS LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS</i>	6
<i>DEMARCHES ET METHODES</i>	7
<i>EVALUATION CONTINUE EN COURS DE FORMATION</i>	8
<i>PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL</i>	9
<i>DÉFINITION DU MÉTIER</i>	9

## PRÉAMBULE

Le projet pour l'équipe de l'association ADPE, s'inscrit dans une philosophie sociale qui permettra de proposer la qualification d'assistant de vie aux familles à différents types de profils d'apprenants.

Sa conception prend en considération :

- Les enjeux économiques et écologiques
- Les candidats souhaitant acquérir le titre professionnel d'ADVF

## INTRODUCTION

L'organisme de formation ADPE pour l'écologie s'engage à former des candidats pour le métier d'assistant de vie aux familles. Ceci en partenariat avec, entre autres, avec le fond social européen, l'ASSEDIC, le pôle emploi, CIF, FAFTT ainsi que tout autre organisme partageant les mêmes enjeux d'insertion et orientation par la formation professionnelle continue.

Cette formation est mise en place en vue de former des professionnels en tenant compte de la diversité des individus (âge, aptitude, motivation, évolution professionnelle, recherche d'emploi,...).

La formation est sanctionnée par l'obtention d'un titre professionnel, un diplôme de niveau V. Elle se réalise suivant les dispositions générales suivantes :

### DISPOSITIONS GÉNÉRALES D'ACCÈS À LA FORMATION

**Niveau d'entrée :** VI - de la 6ème à la fin de 3ème

**Prérequis :** Posséder les connaissances en français et en mathématiques

**Mode de sélection :** Entretien & Test de Niveau

**Public concerné :**

- Demandeurs d'emploi (AIF – CSP, etc.)
- Public dans le cadre du CIF
- Salarié
- Salarié dans le cadre du DIF / CPF

**Durée :** 6 mois

**La langue :** Français

**Les effectifs :** 10 stagiaires minimum – 15 stagiaires maximum par classe

**Tarifs :** 14,00€/ heure

**Dispositifs de financement possibles :**

- CIF
- DIF / Autofinancement / CPF
- Période de professionnalisation

**Financeurs éventuels :** OPCA – Employeur – Régions – Pôle emploi – Autofinancement

**Fréquence de la formation :** du lundi au vendredi : 09h – 12h30 / 13h30 – 17h. (Sauf jours Fériés cf. jours de fermeture du centre)

**Niveau de sortie et certification :** V – Certification professionnelle

*Organisé par agrément de la DIRECCTE IDF*

## OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA FORMATION

- Assurer ses fonctions de manière autonome en s'adaptant aux situations et aux clients.
- Accompagner les personnes dans les actes essentiels du quotidien
- Relayer les parents dans la prise en charge de leurs enfants à leur domicile
- Assister les personnes dans l'entretien de leur cadre de vie et dans la préparation de leur repas
- Réaliser le dossier professionnel et se préparer à la session de validation devant le jury

4

## PERIODES DE FORMATION EN CENTRE

### CONTENU PEDAGOGIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE DE LA FORMATION

#### Enseignements techniques et professionnels

#### **CCP 1 : ENTRETENIR LE LOGEMENT ET LE LINGE D'UN PARTICULIER**

##### **MODULE 1 : LE CADRE PROFESSIONNEL**

- Les conditions d'exercice du métier (l'emploi direct, les modes prestataire et mandataire)
- La contractualisation – les conventions collectives
- Le dispositif de lancement des heures d'aide à domicile – le CESU -
- Le cadre d'intervention, les missions et les limites de la prestation
- Les modalités d'organisation des tâches et la gestion des priorités

##### **MODULE 2 : RELATION ET COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

- Recueillir les informations nécessaires à la prise en compte du cadre de l'intervention
- Prendre en compte les consignes transmises oralement ou par écrit par le particulier
- Transmettre en fin d'intervention les informations oralement ou par écrit
- Respecter les souhaits et habitudes de la personne
- Respecter l'obligation de discrétion sur tous les faits de nature à constituer une atteinte à la vie privée des particuliers (respect du secret confié par un particulier)
- Rendre compte de son intervention à l'oral, à l'écrit
- Vérifier la qualité de sa prestation et sa conformité à la demande

##### **MODULE 3 : PRÉVENTION DES RISQUES ET DES ACCIDENTS DOMESTIQUES**

- Les principaux risques professionnels
- Les troubles musculo squelettiques
- Les risques psychosociaux

## MODULE 4 : TECHNIQUES D'HYGIÈNE DOMESTIQUE

- Les règles d'hygiène liées au logement et la prévention des risques de contamination
- Les produits d'entretien du logement, leur utilisation et leur stockage
- L'utilisation des produits d'entretien du logement et les risques d'utilisation
- Les matériels nécessaires à l'entretien du logement
- Les modes opératoires de nettoyage des sols, des surfaces et des équipements
- Les principes d'économie (tri des déchets, énergies, eau...)
- Le réassortiment des produits ménagers
- Les produits ménagers issus de l'environnement durable
- Entretien des espaces, des équipements, du mobilier, des sols.
- Les produits d'entretien du linge, leur utilisation et leur stockage – L'utilisation des produits d'entretien du linge et les risques d'utilisation
- Les matériels nécessaires à l'entretien du linge (centrale vapeur – fer traditionnel – sèche-linge)
- L'utilisation des matériels nécessaires à l'entretien du linge (notices techniques entretien)
- Les principaux textiles, leurs propriétés, les étiquettes et les pictogrammes
- Techniques de lavage du linge
- Techniques de repassage
- Techniques des travaux de couture simples
- Les principes du développement durable relatifs à l'entretien du linge
- Les différents modes opératoires : Tri – lavage – séchage – pliage – repassage – rangement

5

## CCP 2 : ACCOMPAGNER LA PERSONNE DANS LES ACTES ESSENTIELS DU QUOTIDIEN

### MODULE 1 : ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

- Le rôle de l'ADV et les limites du cadre de son intervention
- Les différents statuts : prestataire, mandataire et emploi direct
- Le fonctionnement du dispositif du chèque emploi- service universel (CESU) et du CESU préfinancé
- Les dispositifs de financement de son intervention dans le cadre de l'aide à la personne
- Les principales mesures de protections juridiques (tutelle, curatelle...)
- Les dispositifs d'accompagnement des personnes âgées dépendantes

### MODULE 2 : PREVENTION DES RISQUES ET DES ACCIDENTS DOMESTIQUES

- Les principaux risques professionnels
- Les troubles musculo squelettiques
- Les risques psychosociaux

### MODULE 3 : COMMUNICATION ET RELATION D'AIDE

- Le recueil d'information, l'analyse de situation, la transmission d'information
- Le respect de l'intimité, des habitudes et des goûts, les dimensions culturelles et sociales
- Les principes déontologiques de la profession
- Les besoins fondamentaux de la personne
- Les caractéristiques de la relation d'aide et de la relation d'accompagnement

- Les notions d'autonomie et de dépendance
- Le besoin de stimuler la personne pour maintenir son autonomie
- Les activités contribuant au maintien de l'autonomie des personnes

#### MODULE 4 : CONNAISSANCE DES PUBLICS

- Les publics aidés
- Les conséquences du vieillissement et le rôle de l'ADVF
- Les principes généraux des principales pathologies liées au vieillissement et à la dépendance
- Les principales pathologies et leurs conséquences sur l'aide à la toilette, à l'habillage et aux déplacements
- Les limites du cadre de l'intervention en cas de suspicion d'une situation de maltraitance de la personne aidée
- Le rôle de l'ADVF et les limites du cadre de son intervention auprès d'une personne ayant une conduite addictive
- Le rôle de l'ADVF et les limites du cadre de son intervention auprès d'une personne en fin de vie et de son entourage

6

#### MODULE 5 : TECHNIQUES DE SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT

- Les bases de l'hygiène
- Les techniques d'aide à la toilette et à l'habillage et au déshabillage
- Les risques liés à une immobilisation prolongée
- Les aides techniques et des aménagements spécifiques
- Les gestes et techniques de mobilisation et de déplacement de personnes avec ou sans matériel spécialisé

#### MODULE 6 : ALIMENTATION ET PREPARATION DE REPAS

- Les principaux groupes d'aliments et l'équilibre des repas
- Les principes généraux des principaux régimes alimentaires
- Les risques liés à l'alimentation et les principes de prévention des fausses routes
- Les techniques de préparation de repas
- Les principes du développement durable relatifs aux courses et à la préparation des repas

#### CCP 3 : RELAYER LES PARENTS DANS LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS

##### Module 1 : Le cadre professionnel et la communication

- Les différents modes d'accueil de l'enfant
- Le cadre conventionnel de travail à domicile
- Le rôle de l'ADVF et les limites de son intervention auprès d'enfants
- Les modes de relations avec les parents et les enfants
- La prise de relais de la garde d'enfant
- La transmission des informations
- L'organisation de son intervention avec 1 ou plusieurs enfants

##### Module 2 : La prévention des risques et la sécurité des enfants

- Les risques au domicile
- Agir et réagir face à un problème de santé, d'accidents ou d'incidents □
- Prévenir les risques de maltraitements
- Les relais de prévention et d'assistance

### **Module 3 : Accompagner les apprentissages de base des enfants et leur socialisation dans leurs activités**

- Éléments de base du développement psychomoteur de l'enfant
- L'acquisition de la propreté
- Les manifestations d'agressivité et la gestion de conflits
- L'accompagnement au repas
- L'accompagnement au sommeil
- Accompagnement d'une activité spécifique: les devoirs
- Jeux, jouets et activités ludiques et récréatives

### **Module 4 : Techniques et gestes professionnels lors des levers, couchers, repas et soins d'hygiène**

- Les besoins fondamentaux de l'enfant
- L'alimentation de l'enfant
- La préparation des repas
- Les situations alimentaires spécifiques (régimes particuliers, allergies, intolérances...)
- L'hygiène de l'enfant
- La toilette de l'enfant plus âgé
- Le lever et le coucher de l'enfant

### Démarches et méthodes

La présentation du référentiel de certification n'implique pas une progression linéaire et déterminée pour chacun des savoir-faire et savoirs.

Il est indispensable, pour donner un sens aux apprentissages et de la cohérence à la formation, de construire un plan de formation avec une succession de séquences qui mettent en relation les fonctions, les compétences et les savoirs en prenant appui sur des situations professionnelles.

La démarche à mettre en œuvre est une démarche inductive qui à travers une pédagogie active développe l'autonomie et favorise la relation au savoir en impliquant l'apprenant dans les situations d'apprentissage. La mise en œuvre de la démarche se déroule en 3 phases :

- La contextualisation ou le repérage des éléments de la situation professionnelle et la mise en relation de ces éléments. Cette phase permet de s'impliquer et d'accéder plus facilement aux savoirs
- la décontextualisation ou la recherche des constantes et leur généralisation à partir de plusieurs situations. Cette phase permet de structurer les apprentissages et d'acquérir des notions abstraites.
- La recontextualisation ou l'analyse d'une ou de plusieurs nouvelles situations. Cette phase permet de réinvestir les acquis.

La méthode à privilégier lors de la phase de contextualisation est la méthodologie de résolution de problèmes. Pour chaque situation professionnelle, l'enseignant guide

l'apprenant pour appréhender la situation dans sa globalité ainsi que ses différentes composantes afin de cerner la commande de travail et le problème à résoudre avant de réaliser l'action.

	Identifier le problème posé
	Identifier les éléments de la situation
	Mettre en relation les éléments de la situation
Situation professionnelle	Mobiliser des connaissances pour pouvoir traiter le problème posé
	Proposer des solutions
	Planifier l'action
	Réaliser l'action
	Evaluer l'action

Plusieurs outils de résolution de problèmes peuvent être utilisés. Les remue-méninges, le diagramme d'Ishikawa, le OOOOCP... (Qui, Quoi, Où, Quand, Comment, Pourquoi)

La démarche inductive s'appuie sur :

- des travaux dirigés pour appréhender diverses situations professionnelles (issues de compte rendu, de rapports...) de stages, de supports audiovisuels.
- des travaux pratiques privilégiant la démarche expérimentale afin de développer l'esprit d'observation et d'analyse et pour amener l'apprenant à traduire les informations recueillies sous forme de... tableaux, schémas

### EVALUATION CONTINUE EN COURS DE FORMATION

Au cours de la formation, des évaluations de connaissances sont prévues afin d'évaluer le niveau d'avancement pédagogique des candidats. Les résultats pourront indiquer s'il y a besoin ou non d'accompagnement spécifique pour optimiser la réussite à l'examen final du Titre Professionnel. De même des mises en situation seront organisées afin de préparer les stagiaires par la mise en conditions réelles de l'examen. Les supports d'évaluations sont conçus par les formateurs en charge de la spécialité.

### PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

#### Objectifs et durée

Les périodes de stages correspondent à 35% de la durée totale de la formation. Elles sont des phases déterminantes de la formation car elles permettent au stagiaire d'acquérir les compétences liées aux emplois qui caractérisent le titre professionnel ADVF.

La formation en milieu professionnel contribue à développer les capacités d'autonomie et de responsabilité du futur professionnel ; elle permet d'acquérir et de mettre en œuvre les compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être.

Les périodes de formation en milieu professionnel seront donc organisées en interaction avec la formation donnée en centre de formation.

La durée de la formation en milieu professionnel est de 8 semaines. Les périodes de formation en structures collectives et en milieu familial participent aux évaluations prévues dans le cadre du contrôle en cours de formation.



## DÉFINITION DU MÉTIER

L'ADVF intervient ponctuellement ou régulièrement pour faciliter la vie quotidienne de personnes dites « fragilisées » comme les personnes âgées, malades ou handicapées, de familles avec de jeunes enfants ou tout simplement de toute personne qui les sollicite. Cela se traduit par des services tels que l'assistance pour l'hygiène corporelle, l'alimentation, les déplacements, le bien-vivre dans la société, la prise en charge de leurs jeunes enfants, l'entretien de leur cadre de vie.

L'ADVF assure ses fonctions de façon autonome et s'adapte à des contextes familiaux différents. Il (elle) veille à prendre en compte la personne dans sa globalité, à établir des relations interpersonnelles tout en maintenant la distance professionnelle nécessaire et à respecter la vie privée des personnes aidées. Il (elle) favorise l'autonomie des personnes aidées. Il (elle) intervient dans le respect des règles de sécurité en prévenant les différents risques (domestiques, biologiques, psycho-sociaux, routiers ou liés à l'activité physique). En cas d'urgence, il (elle) applique des consignes de sécurité. Il (elle) intervient dans un champ de compétences bien défini en veillant à ce que les limites ne soient pas dépassées.

L'ADVF est en contact direct avec la personne aidée, qu'elle soit adulte ou enfant, et/ ou avec la famille. S'il (si elle) a un encadrant, il (elle) lui rend compte régulièrement. Selon la situation de la personne, il (elle) peut intervenir en complémentarité avec des professionnels de la santé, des travailleurs sociaux et d'autres aides à domicile. Il (elle) peut être amené (e) à alerter des services d'urgence.

L'emploi d'ADVF s'exerce le plus souvent au domicile des particuliers et parfois au sein de structures collectives. Il peut s'exercer auprès d'un seul employeur ou auprès d'employeurs multiples, en emploi direct ou en mandataire (l'employeur est la personne aidée) ou en mode prestataire (les employeurs sont les associations ou les entreprises d'aide à domicile).

- auxiliaire de vie
- assistant de vie
- assistant ménager
- agent à domicile
- garde d'enfant à domicile
- garde à domicile

Avec de l'expérience : Encadrement d'équipes

Après une formation complémentaire : Assistant/e maternelle, auxiliaire puéricultrice, aide soignant/e, travailleur/se familial/e.